



CC Haut Nivernais Val d'Yonne
35 avenue de la république
58500 CLAMECY

Règlement de consultation

Marché de fournitures
Appel d'offres ouvert passé en application du code de la commande publique

Acquisition d'une benne bi-compartmentée de 19 tonnes

Personne Responsable du Marché
Mme la Présidente de la Communauté de Communes du haut nivernais Val d'Yonne

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Lundi 17 août 2026 – 12h00

Tous les montants figurant dans les dossiers sont exprimés en euros.

Article 1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'une benne bi-compartmentée et d'un châssis à emmarchement bas d'un PTAC de 19 tonnes pour la CC Haut Nivernais Val d'Yonne.

Le matériel fourni est destiné à la collecte séparative des biodéchets, des emballages recyclables et des ordures ménagères résiduelles.

Lieu de livraison : Centre technique intercommunal, allée Rolland Garros 58500 Clamecy

Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

article 2- 1 - Procédure

Le présent appel d'offre ouvert est soumis aux dispositions du code de la commande publique.

article 2- 2 - Décomposition en lots :

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : fourniture d'un châssis cabine, type BOM, de PTAC 19 T
- Lot 2 : fourniture d'une benne bi-compartmentée de 15 m³ et d'un basculeur de conteneurs

Les candidats ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé.

Le châssis et la benne représentant un ensemble, il est donc impératif que ces éléments soient compatibles entre eux.

article 2- 3 - Variantes

Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Ils pourront également proposer les variantes de leur choix s'ils jugent qu'elles apportent une amélioration technique.

article 2- 4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

article 2- 5 - Durée et délais de livraison

Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser dans l'acte d'engagement. Ce délai ne devra pas être supérieur à 16 semaines pour chacun des lots.

article 2- 6 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

article 2- 7 - Avances et primes

Sans objet.

article 2- 8 - Modifications de détail du dossier de consultation

La CCHNVY se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever réclamation à ce sujet. Les modifications éventuelles seront communiquées à chaque entreprise ayant retiré un dossier de consultation auprès de la CCHNVY, ou via la plate-forme <https://www.e-bourgogne.fr/> (ref : Cchnvy-BOM-2026)

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

article 3- 1 - Délivrance du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.e-bourgogne.fr/> (ref : Cchnvy-BOM-2026)

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

article 3- 2 - Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Les Actes d'Engagement des lots 1 et 2 (A.E.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Le présent Règlement de Consultation (R.C.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG/FCS 2009)

Article 4 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en €.

article 4- 1 - Documents à produire

Les offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise dans les conditions prévues aux articles 1316 et 1316-4 du code civil.

Les offres seront remises ou transmises sous pli cacheté qui comportera l'indication du marché « acquisition de deux bennes bi-compartmentées ».

Il contiendra l'ensemble des pièces indiquées ci-dessous (pièces dûment remplies, datées et signées) :

Pièces administratives :

- ✓ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 4 du CMP
- ✓ Déclaration du candidat Modèle unique regroupant les imprimés DC1, DC2 et DC4
- ✓ Attestations sociales et fiscales imprimé NOTI12 ou équivalent(s) pour l'année en cours
- ✓ Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du (ou des) jugement(s) l'habilitant à continuer son activité pour toute la durée d'exécution du présent marché
- ✓ Présentation des capacités techniques, humaines et financières du candidat sur les 3 dernières années
- ✓ Les attestations d'assurance professionnelle et responsabilité civile en cours de validité.

Pièces techniques :

- ✓ L'Acte d'Engagement dûment rempli, daté, paraphé, signé et revêtu du cachet de l'entreprise
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières daté et signé
- ✓ Un mémoire technique permettant d'apprécier l'offre des candidats, comprenant notamment :
 - Une documentation technique sur le matériel et accessoires proposés
 - Une note explicative et récapitulative reprenant l'ensemble des demandes
 - Tout document permettant la bonne compréhension de l'offre

article 4- 2 - Modalités de transmission des dossiers

Les candidats sont invités à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique (art. 56 du Code des Marchés Publics).

Elles devront alors être déposées selon les modalités définies ci-dessous avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse internet suivante :

<https://www.e-bourgogne.fr/>

Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à la directive 1999/93/ce, au décret 2001-272 du 30 mars 2001 et aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Les candidats peuvent effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

Article 5 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué conformément à l'article 53 du code des marchés publics.

Seront recevables, les candidatures présentant des garanties techniques et financières au vu des déclarations et attestations présentées dans le dossier de candidature.

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, affectés d'un coefficient de pondération :

Critères	Pondération
1- Valeur technique de l'offre (normes, fonctionnalités, sécurité, performances)	40 %
2- Prix des prestations	30 %
3- Service après-vente (maintenance, assistance, délais d'intervention)	15 %
4- Délai de livraison	10 %
5- Mise en main du matériel – formation	5 %

Règles de notes de pondération :

→ Pour le critère 2 :

Les offres seront notées de 0 à 30 en fonction du prix proposé.

L'offre la moins-disante recevra une note de 30/30. Les autres offres recevront une note calculée de la façon suivante : prix global le moins élevé sur prix global proposé par le candidat, multiplié par le coefficient de pondération.

➔ **Pour les critères 1, 3 et 5 :**

Les offres seront appréciées sur la base de la note explicative et récapitulative reprenant l'ensemble des demandes, de la documentation technique complète demandée et du catalogue des pièces de rechange.

➔ **Pour le critère 4 :**

Les offres seront notées de 0 à 10 en fonction du délai indiqué à l'acte d'engagement.

Toute offre jugée anormalement basse ne sera pas prise en compte dans la formule de comparaison du prix et sera donc écartée.

Article 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir le complément d'informations qui leur semblerait nécessaire auprès de la CCHNVY.

Pour tous renseignements, les candidats devront s'adresser à :

Christophe Guyot
CC Haut Nivernais Val d'Yonne
Centre technique intercommunal
Allée Rolland Garros
58500 CLAMECY

Tel : 03.45.24.30.02/06.47.12.60.13

Courriel : christophe.guyot@cchnvy.fr